

Mesures de Siemens Suisse SA

Pour un usage interne et externe.

Mise à jour du 14 janvier 2021

point 1: ajustements textuels

Siemens suit de près les recommandations officielles. Les réglementations et recommandations suivantes sont actuellement d'application dans l'entreprise.

- 1 Tous les collaborateurs sont encouragés à travailler à domicile (home office) dans la mesure où le télétravail est possible pour l'exécution de leurs tâches.
- 2 En fonction de l'emplacement et des conditions spatiales, les réglementations locales pour garantir la distance et les règles d'hygiène s'appliquent.
- 3 Des mesures spécifiques pour la protection des employés sont mises en œuvre dans les différents domaines de travail tels que les bureaux, la production, le développement et l'organisation des services. Des concepts de protection détaillés sont à la disposition des employés.
- 4 Des règles de conduite en matière d'hygiène personnelle ont été publiées et affichées aux endroits appropriés sur les sites de Siemens (entrées, toilettes etc.)
- 5 Dans les bâtiments de Siemens, des distributeurs de désinfectant sont placés aux entrées et à d'autres endroits stratégiques.
- 6 Le port du masque est obligatoire dans tous les espaces des bâtiments de Siemens.
- 7 Tous les employés internes et externes ont reçu trois masques de protection lavables. Si les masques sont obligatoires en raison du concept de protection applicable, des masques de protection supplémentaires et des instructions détaillées sont fournies.
- 8 Il est conseillé aux employés de respecter les concepts de protection en vigueur auprès des opérateurs de transport public et, si possible, d'éviter de voyager en transport public aux heures de pointe.
- 9 Les voyages d'affaires seront évités si possible. Celles-ci seront remplacées par la vidéoconférence dans la mesure du possible. Si la réunion est cruciale pour les affaires et qu'elle a lieu, les directives de l'organisation nationale et des autorités locales respectives seront prises en compte.
- 10 Les événements de présence interne et externe doivent être évités si possible. Les exceptions doivent être convenues avec la direction responsable, en tenant compte des réglementations officielles applicables localement, et nécessitent un concept de protection global. Dans tous les cas, des mesures concernant l'hygiène et la distance doivent être prévues. L'organisateur doit tenir une liste de contacts afin de pouvoir retracer les éventuelles chaînes d'infection.